



Commune de Lutry
Municipalité
Service de la Mobilité

Communication n°621/ 2018 **au Conseil Communal du 29 octobre 2018**

Objet : Réduction de vitesse sur le RC 780 (route de Lavaux)

En 2017, la Municipalité a adressé une demande au Canton pour abaisser la vitesse « en localité » de la route de Lavaux de 60 km/h à 50 km/h. Le tronçon concerné, d'une longueur de 1600 mètres, est compris entre le panneau d'entrée de localité à l'est (ruisseau du Châtelard) jusqu'à la frontière avec la commune de Paudex.

La Municipalité considère qu'une réduction de vitesse sur la route de Lavaux est positive pour plusieurs raisons. Elle permet notamment :

- de limiter la pollution sonore pour les riverains ;
- d'améliorer la sécurité routière et piétonnière ;
- d'uniformiser la vitesse à l'entrée de l'agglomération.

Afin de s'assurer que toutes les usagères et tous les usagers soient informés de ces modifications, la mise en place de la nouvelle limitation, prévue dès le **5 octobre 2018**, sera accompagnée, pour une période de 2 mois, d'une signalétique explicative. De plus, l'APOLE installera, à différents endroits du tronçon, des afficheurs de vitesse mobile, à des fins de sensibilisation.

Dès le 1^{er} janvier 2019, la police sera mandatée pour des contrôles de vitesse répressifs.

La Municipalité est convaincue que cette mesure s'inscrit dans la ligne de développement des projets de mobilité sur le territoire communal et régional.

LA MUNICIPALITE

Renseignements complémentaires : Service de la Mobilité, Noémie Urfer, Déléguée à la Mobilité, mobilite@lutry.ch, 021 796 21 46

Lutry, le 1^{er} octobre 2018